

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 janvier 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : janvier 2025

Étaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Judikaël PILLES, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH, Sandrine LACOMBE.

Procuration : Annabel LAJOURNADE à Guylène LIA, Maguy CARMELLI-AMADIO à Johan ARSAC

--=--

Rénovation de la salle des fêtes « TIVOLI » :

L'appel d'offres étant terminé, Mr Alain SOBAC, architecte de l'opération, a procédé à l'analyse des offres présentée en commission des travaux hier soir ; cette consultation a connu un vif intérêt de la part des entreprises au vu des 43 offres déposées. Considérant qu'une entreprise locale, dont un des gérants est conseiller municipal, Mme le maire demande à Mr Johan ARSAC de sortir durant les débats.

Est présenté le rapport d'analyse des offres afin d'attribuer les lots ; ce programme permettra un rafraichissement global de cette salle construite en 1982/83 par la rénovation de la toiture, des sols, des sanitaires reconstruits dans les normes, du chauffage par l'installation d'une climatisation réversible, du mode d'éclairage, de l'isolation par un abaissement des plafonds, et le remplacement de sa façade.

L'ensemble des propositions de l'architecte est validé pour un montant global de 377 442 € HT :

(délibération)

Madame le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente « TIVOLI », qui a fait l'objet d'une consultation lancée en novembre 2024 ; la remise des plis fixée au 9 décembre 2024 étant passée, le cabinet d'architecture Alain SOBAC, situé à Miramont de Guyenne, maître d'œuvre de cette opération, a analysé les offres reçues dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte de consultation des entreprises.

L'ensemble des 43 offres ont été examinées et après négociations, il en résulte l'attribution suivante

LOT	DESIGNATION DES OUVRAGES	Montant estimatif maître d'œuvre	Proposition Marché de base HT	PSE 1	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES
1	Gros œuvre / démolitions	12 000 € HT	10 383.60		SAS Simon BONIS
2	Charpente métal Couverture	87 000 € HT	108 469.41		SARL SUD OUEST MONTAGE
3	Menuiseries extérieures alu	14 000 € HT	10 980.40		SARL MIROVIL
4	Menuiseries intérieures bois	6 500 € HT	6 690.00		SARL RENAUD ET FILS
5	Plâtrerie isolation faux plafonds	69 000 € HT	68 898.00		SARL CAPSTYLE
6	Carrelage / faïence	38 500 € HT	34 501.00		SAS GANDIN
7	Electricité / courants faibles	35 000 € HT 1 100 € HT	34 596.20	457.26	SASU BOSCHET
8	Plomberie sanitaire chauffage VMC	80 000 € HT 3 710.00	54 965.33		SASU BOSCHET
9	peinture	23 000 € HT	17 788.50		SARL ARSAC Johan et José
10	désamiantage	50 000 € HT	29 814.50		PROMPT DESAMIANTAGE

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur cette attribution de marché.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

- **Entérine** l'avis formulé par l'analyse des offres réalisée par le cabinet SOBAC.
- **Attribue** le marché de travaux aux entreprises telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 377086,94 € HT pour le marché de base auquel il conviendra d'y ajouter des prestations supplémentaires éventuelles pour un montant de 457,26 € HT
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 en restes à réaliser et seront inscrits au BP 2025
- **Autorise** Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation du contrat.

Lotissement des Caillabènes :

Le dernier lot n°9 vient d'être réservé par Mr Gil SANCHEZ ; il s'agit maintenant d'envisager une extension de ce lotissement car les demandes se poursuivent ; le recensement de la population réalisé en 2024 apporte une bonne nouvelle par l'augmentation sensible du nombre d'habitants qui passe de 1821 à 1886 ; les besoins en logement vont par conséquent évoluer et la commune souhaite pouvoir y répondre ; le cabinet CITEA travaille sur le projet.

Clôture du terrain de rugby:

Les travaux avancent, l'entreprise BONO Paysages est à l'ouvrage ; Mr PREVOT précise que ce chantier ne pose aucun souci, ce à quoi Mme le Maire rappelle le sérieux de cette entreprise locale et sa réactivité.

Dimanche aura lieu le match d'ouverture de la saison « retour », le club souhaiterait que le chantier soit avancé ; les cages resteront à installer dans un second temps.

Rénovation de la mairie :

Les travaux se poursuivent, une réunion de chantier est prévue prochainement ; Mme le maire souligne la qualité de travail et d'échange de l'architecte Mr Stéphane THOUIN, qui suit avec une grande attention cette opération.

Expérimentation d'une chicane rue de la mairie :

Afin de limiter le danger lié à la circulation dans la rue Gabriel Charretier et notamment devant la boulangerie, une chicane provisoire a été installée : il semblerait que cela provoque des encombrements.

En consensus avec les commerçants, il est proposé de limiter la circulation en imposant un sens unique (depuis le pont vers la place Bransoulié) et de créer des places de stationnement à proximité de leur établissement ; Mr MARROT présente un plan provisoire qui sera revu en présence de responsable de voiries.

Mr PILLES émet quelques inquiétudes quant à la déviation qui sera nécessaire et déplacera peut-être le problème ailleurs, invitant les habitués à emprunter des voies auparavant très peu utilisées par les véhicules (rue du Grouillé, rue du Temple). Il souligne au vu du plan projeté les 4 emplacements de parking positionnés devant la boulangerie. Mr MARROT précise que cette zone de stationnement sera une chicane naturelle pour les véhicules et rappelle que cette expérimentation peut être amenée à des adaptations.

Questions diverses

- ⇒ Mme le Maire donne des nouvelles du Dr ALLOUSSI suite à son début d'activités : face à la pénurie de médecin traitant-référent, il connaît un afflux extraordinaire de patients ; il répond en priorité aux personnes ne possédant aucun médecin, qu'elles soient du village ou des environs.
- ⇒ Mme ESCODO annonce la prochaine distribution du bulletin dans les jours à venir ; Mme le Maire invite les élus à y procéder au plus tôt afin de délivrer aux administrés l'invitation à la cérémonie des vœux à la population du 18 janvier à 14h30 ; la salle des fêtes devra être décorée et installée la vielle ; des membres du CCAS, présentes dans le public, proposent de participer à cette préparation.
- ⇒ Mme CZWOJDRAK évoque l'indisponibilité de la salle des fêtes pour les associations désireuses d'organiser des manifestations ; Mme le Maire précise qu'à ce jour, aucune association n'a déposé de demande de solution alternative et suggère de contacter les communes avoisinantes en cas de besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.